

70% des structures dédiées au handicap sensoriel ont des postes vacants

Publié le 22/01/24 - 15h16



Plus des deux tiers des établissements dans le secteur du handicap sensoriel ont des postes vacants. Ils voient leur liste d'attente progresser, leur situation budgétaire se dégrader... La Fisaf réclame une révolution des politiques publiques.

La Fédération nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et Dys (Fisaf) a réalisé, entre octobre et novembre 2023, une enquête flash auprès de ses adhérents pour objectiver leurs situations budgétaires et en matière de ressources humaines ainsi que les incidences sur les organisations et les pratiques d'accompagnement. Elle révèle notamment une part conséquente de postes vacants au sein des structures. Les résultats, portant sur 166 établissements répondants, ont été remis mi-décembre à Fadila Khattabi, alors ministre déléguée chargée des Personnes handicapées. Sur la base de ce constat, la Fisaf demande au nouveau Gouvernement, dans un communiqué, "*une révolution des politiques publiques*".

La fédération note que la plupart des établissements et services sont confrontés à des listes d'attente. Pour 36% des structures cette liste est comprise entre 10 et 49 personnes, pour 10%, elle est comprise entre 50 et 99 personnes et pour 20% des structures, ce sont plus de 100 personnes qui sont en attente d'admission. Il s'agit, majoritairement, de jeunes enfants avec des troubles d'apprentissage et du langage complexes (dysphasie, multi-Dys, dyspraxie...) en attente d'accompagnement en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad).

Autre point de l'enquête, pour 80% des structures répondantes, les exclus du Ségur représentent entre 20% et 30% de leurs effectifs. Elle révèle également que certaines ARS ont refusé d'appliquer ces accords pour les enseignants spécialisés relevant du champ médico-social. "*Cette rupture d'équité entre professionnels, exerçant les mêmes fonctions dans les mêmes structures, sans tenir compte des accords validés, n'est pas sans créer de nouvelles tensions*", note la Fisaf.

Des vacances de poste qui impactent la qualité

70% des structures disent avoir aujourd'hui des postes non pourvus. Pour un tiers d'entre elles, le nombre de postes vacants est en augmentation et pour toutes, les durées de vacances de postes ne cessent de s'allonger avec comme conséquences :

- un blocage des admissions et places non occupées ou un refus d'augmentations de places faute de personnel qualifié ;
- la dégradation de la qualité des accompagnements ;
- l'augmentation des arrêts maladie et des inaptitudes au travail.

Les principaux métiers concernés par les difficultés de recrutement sont les professions paramédicales et en particulier les orthophonistes et les psychomotriciens mais tous les métiers sont désormais concernés : éducateurs, codeurs, métiers de la langue des signes, services généraux, cadres intermédiaires et enseignants spécialisés.

Une situation financière dégradée

En 2023, la situation financière s'est dégradée pour 73% des structures interrogées. Pour une majorité d'organismes gestionnaires, la dotation Ségur obtenue ne correspond pas aux enveloppes nécessaires pour financer les revalorisations. En moyenne, il manque 10% de budget. La politique inclusive a pour corollaire une augmentation des temps de transports pour les professionnels, d'autant plus importante que de nombreuses structures médico-sociales spécialisées dans le sensoriel ont un périmètre d'intervention départemental voire régional. Entre 10% et 15% du temps du travail est aujourd'hui consacré à la mobilité. La Fisaf demande que la fonction ressources du secteur soit reconnue en termes d'activités et de moyens dédiés. *"L'expertise spécialisée de la déficience visuelle et auditive est précieuse pour contribuer à l'accessibilité universelle... et à la prévention de la perte d'autonomie des aînés"*, note la fédération.

Quelle place pour le médico-social auprès des jeunes sourds ?

Les professionnels s'interrogent à la suite des annonces de la conférence nationale du handicap concernant la répartition des missions et la coopération entre l'Éducation nationale et le champ médico-social. *"La mise en œuvre annoncée d'un pôle d'enseignement pour les jeunes sourds par département, dispositif piloté par l'Éducation nationale, requestionne les logiques inclusives de proximité déployées par les établissements sensoriels depuis plusieurs années"*, s'inquiète la Fisaf.

Fort de ce constat, la Fisaf liste cinq enjeux essentiels :

- la résorption des listes d'attente en Sessad ;

- la reconnaissance de la fonction ressources du secteur médico-social ;
- la réduction des inégalités de traitement qui se creusent dans les territoires selon les priorités des ARS et des conseils départementaux ;
- l'adaptation des moyens aux évolutions des pratiques professionnelles tournées de plus en plus vers l'autodétermination et l'inclusion avec des conséquences sur les mobilités, les formations et le travail en équipe ;
- l'attractivité du secteur.

La fédération demande au nouveau Gouvernement des réponses budgétaires et réglementaires, avec notamment la publication du fameux décret sur la coopération entre l'école et le secteur médico-social mais aussi des réponses structurelles qui pourraient passer par une grande loi de programmation sur l'autonomie.

Emmanuelle Deleplace

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>